



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc Procuration
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René Absent
BARBE Françoise
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno Procuration
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 26
Nombre de pouvoirs : 07
Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Service de l'Assainissement de la ville de Gardanne est exploité en régie dotée de l'autonomie financière sans personnalité morale.

Le compte administratif est dressé par le service.

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Apothéloz (02)/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif annexe du Service de l'Assainissement, lequel peut se résumer :

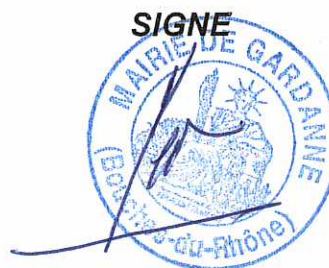
Libellés	REALISATIONS		RESTES A REALISER
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	1 676 551,37	424 525,77	-
Dépenses	1 457 462,94	733 138,58	-
Déficit de l'exercice		-308 612,81	
Excédent de l'exercice	219 088,43		
DEFICIT DE CLOTURE			
EXCEDENT DE CLOTURE	525 693,95	484 197,55	

ARTICLE 2 : Conformément aux règles de la comptabilité M49, l'affectation du résultat de la section d'exploitation se fera par délibération spécifique.

ARTICLE 3 : De constater pour le Service Annexe de l'Assainissement les identités de valeurs avec les résultats présentés par le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal.

ARTICLE 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le Compte du Service Annexe de l'Assainissement.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **17 AVR. 2018**

AFFICHEE LE : **17 AVR. 2018**

A/R PAR LA SOUS PREFECTURE EN DATE DU :

17 AVR. 2018